



## Primes de précarité pour cdd à terme imprécis

Par **lielou**, le **26/02/2010** à **09:26**

Bonjour,  
je suis en CDD à terme imprécis mi-temps depuis deux ans et pour certainement encore 4 ans mais j'ai trouvé un autre CDD à temps pour quelques mois. Cette possibilité m'arrange parce que je suis enceinte. Seulement, je suis contrainte de démissionner je n'ai pas d'autres possibilités sauf que je perd mes deux ans de primes de précarité... y a-t-il une autre solution?

Par **Visiteur**, le **27/02/2010** à **15:10**

bonjour,

vous ne pouvez pas démissionner d'un cdd...

il faut faire une rupture d'un commun accord avec votre employeur...  
et là vous avez droit à la prime de précarité..

encore faut il que l'employeur soit d'accord !